



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 AVRIL 2023**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc JEANDEMANGE - Maire

Membres présents : MMES Cyrielle BRUN, Marie-Anne DAVID, Léontina GARNIER, Catherine GAUBEY, Estelle GAUTHIER, Catherine MAST, Karima RABEHI, Patricia ZOPPI, MM. Xavier BENSSOUSSEN, Vincent BOURDEAUDUCQ, Alain DUZ, Jean-Marc JEANDEMANGE, Franck LEGRAND, Stéphane MAILLER, Joan PAREILH-PEYROU, Franck SORBARA, Denis VIAL,

formant la majorité des membres en exercice ;

Procurations : MMES Sylvie EL KHOUTABI (donne pouvoir à Karima RABEHI), Laura MARQUES (donne pouvoir à Alain DUZ), Annie THRONNER (donne pouvoir à Vincent BOURDEAUDUCQ), Sandrine WICART (donne pouvoir à Léontina GARNIER)

Absents excusés : MM. Benoît DEBEAULIEU, Mathieu ROMANIN

M. Denis VIAL a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h30.

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 21

**Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 27 mars 2023 :
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

ORDRE DU JOUR

Présentation du projet hydroélectrique sur l'Ain à Oussiat

La présentation est assurée par MM. Schmidt, Meunier et Lambert pour la société Hydroélectrique de Pont-d'Ain.

Présentation de la société : la société Hydroélectrique de Pont-d'Ain est détenue par la Holding Société Energie France, dont le siège est à Paris. Cette dernière compte 16 employés et exploite 12 centrales dans toute la France. A Oussiat, elle exploite la centrale depuis 1998. L'aménagement avait été autorisé en 1986 pour 40 ans. La surveillance et l'exploitation de l'usine sont assurées par un employé qui vit sur place. Tous les petits travaux d'entretien sont réalisés par des entreprises locales.

Présentation du site : la centrale, le seuil sur la rivière, les canaux d'aménagé et de fuite, le tronçon de rivière court-circuité (TCC).

Origine du projet : L'Ain étant classé en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement, les installations hydroélectriques doivent être mises en conformité afin de rétablir les continuités écologiques (notamment la circulation des poissons). En 2018, une étude a été réalisée et a abouti à 5 scénarii. De 2020 à 2023, une concertation a été conduite avec les différents organismes impliqués (DDT de l'Ain, Office français de la biodiversité, SR3A, Agence régionale de santé, association des pêcheurs et Fédération de pêche, Commune). Le scénario retenu est celui des vis ichtyo compatibles. En 2021, des discussions ont été engagées concernant le devenir du canal d'aménagé.

Présentation des scénarii d'aménagement de la centrale :

- 1- Installation de 2 turbines VLH (turbine de très basse chute) au niveau des vannes de crues actuelles (puissance installée : 856 kW pour un coût d'investissement de 4081€/kW installé) ;
- 2- Installation de 4 vis hydrodynamiques à l'extrémité aval du seuil d'Oussiat (puissance installée 962 kW pour un coût d'investissement de 3282€/kW installé) ;
- 3- Installation de 2 Dive au niveau de l'usine actuelle, à l'emplacement des 4 hélices existantes (puissance installée de 999 kW pour un coût d'investissement de 4245€/kW installé) ;
- 4- Installation d'une turbine Kaplan verticale dans l'usine actuelle (puissance installée de 999 kW pour un coût d'investissement de 3238€/kW installé) ;
- 5- Installation de 2 turbines VLH vers l'usine actuelle, à l'emplacement de la grille de prise (puissance installée de 980 kW pour un coût d'investissement de 4071€/kW installé).

C'est le scénario 2 qui a été retenu. C'est un compromis entre la rentabilité économique et l'intérêt écologique. Ces vis hydrodynamiques présentent l'avantage de tourner très lentement et de permettre la circulation des poissons. Le scénario d'installation d'une turbine Kaplan dans la centrale existante ne permettait pas de résoudre les problèmes de régulation du niveau d'eau dans le canal d'aménagé en période d'étiage d'une part, et d'échouage de poissons d'autre part. Jusqu'à présent pour limiter ces problèmes, l'entreprise était obligée de réduire le turbinage et donc la production. Le scénario retenu supprime ces deux difficultés, puisque le canal d'aménagé n'est plus nécessaire au fonctionnement de l'usine.

Présentation des scénarii d'aménagement du canal d'aménagé :

- 1- Remblaiement du canal
- 2- Assèchement du canal
- 3- Aménagement en bras mort de l'Ain

Chacun des scénarii a été évalué en fonction de plusieurs critères :

- 1- Restauration de l'hydromorphologie naturelle du tronçon court-circuité (cours naturel de l'Ain)
- 2- Attractivité piscicole dans le tronçon court-circuité
- 3- Inondation (maintien du volume disponible pour l'expansion des crues)
- 4- Barrière naturelle à l'accès dans la zone Natura 2000
- 5- Aspect paysager
- 6- Nuisances subies par les riverains liées à la proximité du canal (odeurs, prolifération des moustiques dans les eaux stagnantes)
- 7- Exploitation, maintenance et entretien de l'ouvrage
- 8- Energie produite
- 9- Coût estimatif des travaux.

Des essais ont été faits pour la régulation du niveau d'eau dans l'éventuel bras mort et de nombreuses discussions ont eu lieu entre les différents partenaires. C'est le scénario de l'assèchement du canal qui a été retenu, car personne ne voulait prendre en charge la gestion du futur bras mort. De plus le maintien en eau du canal aurait pu poser des problèmes en cas de sécheresse (odeurs, moustiques...).

Projet retenu : installation de 3 vis hydrodynamiques sur le seuil actuel et construction d'un petit bâtiment d'exploitation. Les vis tournent à 25 tours/minutes et turbinent 44 m³/seconde. Le canal sera supprimé. Le débit réservé de 12.5 m³/seconde sera conservé. Les conditions de montaison et de dévalaison des poissons seront maintenues. Le projet prévoit également la construction d'une échelle à poisson. Ces travaux ne seront cependant réalisés que lorsque la sécurité pourra être garantie dans les brotteaux en rive gauche (refus des entreprises d'intervenir en raison des risques de vandalisme).

Concernant le canal d'aménagé asséché, des enrochements seront installés pour limiter l'accès de la zone Natura 2000 aux véhicules. Il sera également planté avec des végétaux adaptés afin de prévenir la colonisation par des espèces invasives.

Les bâtiments de la centrale actuelle seront vendus puisqu'il n'y aura pas de lien avec la nouvelle installation. Le souhait est d'essayer de vendre intelligemment ces bâtiments pour répondre à différents types de besoins : aménagement de nouveaux logements, locaux pour des artisans...

Phasage des travaux :

- Actuellement : période de préparation
- Fin mai-mi-août 2023 : quelques démolitions, construction du batardeau ;
- Mi-août à décembre 2023 : construction de la centrale, remblai ;
- Janvier 2024 : livraisons des 3 vis et des 3 auges par 6 convois exceptionnels ;
- Février-avril 2024 : raccordement au réseau Enedis ;
- Mai 2024 : mise en service.

L'ancienne centrale qui est toujours en production va bientôt être arrêtée pour la période d'étiage et elle ne redémarrera pas.

Vincent BOURDEAUDUCQ demande quel sera le delta de production électrique entre l'ancienne et la nouvelle installation. Monsieur Schmidt répond qu'il sera au même niveau, à une nuance près : en raison du débit réservé, la centrale actuelle avait été contrainte de réduire sa production. A l'avenir, l'installation pourra produire en permanence. Vincent BOURDEAUDUCQ demande si le raccordement électrique sera fait en souterrain. Monsieur Schmidt répond que l'étude d'Enedis est en cours. Vincent BOURDEAUDUCQ demande en quoi vont consister les travaux de génie civil pour assécher le canal et si le seuil sera modifié. Monsieur Schmidt répond qu'un batardeau va être construit pour étanchéifier le plus possible et permettre de couler les fondations de la nouvelle installation. Le barrage en lui-même ne sera pas touché, la nouvelle installation devant être plaquée dessus. Alain DUZ demande si le turbinage sera également de 40 m³/seconde en période d'étiage. Monsieur Schmidt répond qu'il sera seulement de 6 m³/seconde afin de maintenir le débit réservé. Catherine MAST demande qui entretiendra le canal lorsqu'il aura été asséché. Monsieur Schmidt répond qu'il sera toujours entretenu par la société hydroélectrique de Pont-d'Ain puisqu'elle en reste propriétaire (personne n'a voulu le racheter pour s'en occuper). Seules pourront être entretenues les parties accessibles du canal, c'est-à-dire principalement les berges. L'installation de panneaux solaires sur le canal ou aux abords est également à l'étude, même si ce type d'installation n'est en principe pas compatible avec la zone inondable, car elle fait obstacle à l'écoulement de l'eau. Catherine MAST demande si le fonds du canal pourra être entretenu. Monsieur Schmidt répond que des arbres seront plantés et que le fonds du canal ressemblera au reste des Brotteaux. L'entretien sera réalisé dans la limite de ce qui est faisable. Le remblaiement est de toute façon impossible du fait du risque d'inondation. Catherine MAST demande pourquoi il n'est pas possible de laisser s'écouler l'eau dans le canal. Monsieur Schmidt répond que cela viderait le barrage et rendrait l'exploitation impossible. En outre, si le canal était maintenu en eau, il faudrait continuer à entretenir des équipements qui n'ont plus d'intérêt pour l'exploitation. Xavier BENSSOUSSEN demande si le projet a fait l'objet d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau, ou s'il y avait une autorisation d'exploitation antérieure. Monsieur Schmidt répond qu'une nouvelle autorisation a été délivrée récemment. Monsieur le Maire remercie pour cette présentation. Monsieur Schmidt dit que les éventuelles propositions d'aménagement de la commune sont les bienvenues et qu'une vente des terrains du canal à l'euro symbolique est également envisageable. Vincent BOURDEAUDUCQ dit qu'il faudrait se rapprocher d'associations pour voir si elles sont intéressées. Monsieur Schmidt répond que cela a déjà été fait. Toutes les organisations potentiellement concernées ont été consultées, mais aucune n'a montré d'intérêt. Le coût d'entretien a probablement été dissuasif. Catherine MAST demande comment est fait l'intérieur du canal. Monsieur Lambert répond qu'il y a un talus naturel et des palplanches. Alain DUZ dit qu'il est dommage que le canal soit asséché, car il y avait de beaux poissons. Monsieur Schmidt dit qu'il y a désormais beaucoup moins de poissons qu'auparavant. La présence de poissons était sans doute liée à l'alevinage réalisé par l'association de pêcheurs. Ceux-ci ont toujours considéré le canal comme un élément artificiel et préfèrent que l'eau soit intégralement restituée dans la boucle des Brotteaux. Catherine MAST dit qu'on aurait pu effacer les berges. Monsieur Schmidt répond que cela n'a pas été envisagé. Xavier BENSSOUSSEN demande si le maintien d'une zone tampon est une condition de faisabilité du projet. Monsieur Schmidt répond qu'ils se sont pliés aux exigences de l'Etat. Alain DUZ demande si la sortie du canal va rester ouverte. Monsieur Schmidt répond par l'affirmative et dit que cela formera une zone calme pour les frayères. Monsieur le Maire conclut la présentation et remercie de nouveau les représentants de la société hydroélectrique de Pont-d'Ain.

Délibérations

1) Liaison piétonne de l'école – Etude de faisabilité et levé topographique

Monsieur Vincent BOURDEAUDUCQ explique à l'Assemblée qu'en parallèle du projet de construction du groupe scolaire à la Catherinette, la commission urbanisme souhaite et étudier la création d'un cheminement piétonnier entre le secteur de la salle des fêtes et la Catherinette. Des devis ont été demandés pour la réalisation d'un levé topographique et d'une étude de faisabilité. Les moins-disant sont, pour le levé topographique, celui du cabinet de géomètres Cosmos, qui se monte à 5 331.50 € HT (soit 6 397.80 € TTC), et pour l'étude de faisabilité, celui de l'Agence départementale d'ingénierie, qui s'élève à 2 475 € HT (soit 2 970 € TTC).

L'obtention d'une aide à hauteur de 50% est possible dans le cadre du contrat Petites Villes de Demain.

Le plan de financement se présenterait de la manière suivante :

Dépenses		Recettes		
Libellés	Montant HT	Financier	Taux	Montant HT
Etude de faisabilité (ADIA)	2 475.00 €	Banque des territoires/Département	50%	3 903.25 €
Levé topographique (Cosmos)	5 331.50 €	Commune (autofinancement)	50%	3 903.25 €
Total	7 806.50 €			7 806.50 €

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver ce projet et d'autoriser le Maire à solliciter l'aide la Banque des Territoires, via le Département de l'Ain.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Vincent BOURDEAUDUCQ,

Après en avoir délibéré, à la majorité (17 voix pour et 4 abstentions),

APPROUVE la réalisation d'une étude de faisabilité et d'un levé topographique pour l'aménagement d'une liaison piétonne entre le secteur de la salle des fêtes et la Catherinette ;

AUTORISE le Maire à signer les devis correspondants, se montant globalement à 7 806.50 € HT ;

SOLLICITE une subvention auprès de la Banque des Territoires (via le Département de l'Ain), à hauteur de 50% du coût du projet ;

AUTORISE le Maire à signer les conventions de subventionnement proposées ;

DIT que les crédits nécessaires au financement de la dépense sont inscrits au Budget principal primitif de l'exercice 2023.

Débat et questions : Catherine MAST demande pourquoi ce projet fait l'objet d'une délibération alors que les devis sont inférieurs à 10 000 €. Vincent BOURDEAUDUCQ répond que la délibération est nécessaire pour permettre au maire de solliciter les subventions. Franck LEGRAND demande si nous avons déjà une idée du tracé. Vincent BOURDEAUDUCQ répond que des esquisses avaient déjà été faites en 2009-2010, ce qui donne une base de travail. L'Agence d'ingénierie a d'autres idées qui vont être étudiées, avec ou sans destruction de la maison dite « Loville ». Nous voulons un œil neuf sur ce projet. Catherine GAUBEY demande si nous avons une idée du coût global de la liaison piétonne. Vincent BOURDEAUDUCQ répond par la négative : c'est aussi pour cette raison qu'une étude de faisabilité est nécessaire. Elle permettra d'obtenir une estimation du coût du projet.

2) Installation d'abribus – Demande de subventions à la Région

Monsieur Alain DUZ explique à l'Assemblée qu'il a travaillé avec sa commission, sur un projet d'installation de 5 abribus (un face à l'ancienne gendarmerie, un à Pampier, un à Oussiat, un à la Catherinette, un face à la pharmacie). La Région Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place un programme incitatif pour les communes : elle propose d'une part de financer la construction des dalles béton à hauteur de 80% et d'autre part de fournir et d'installer les abribus gratuitement.

Le devis de construction/adaptation des dalles existantes se monte à 7 990 € HT, soit 9 588 € TTC.

Le plan de financement se présente de la manière suivante :

Dépenses		Recettes		
Libellés	Montant HT	Financier	Taux	Montant HT
Travaux	7 990.00 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	80%	6 392.00 €
		Commune (autofinancement)	20%	1 598.00 €
Total	7 990.00 €			7 990.00 €

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver ce projet et d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Alain DUZ,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de pose de cinq abribus en différents lieux de la commune ;

AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant, se montant globalement à 7 990.00 € HT ;

SOLLICITE une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à hauteur de 80% du coût du projet, ainsi que la fourniture et la pose des abribus aux frais de cette dernière ;

AUTORISE le Maire à signer la convention de subventionnement correspondante ;

DIT que les crédits nécessaires au financement de la dépense sont inscrits au Budget principal primitif de l'exercice 2023.

Débat et questions : Catherine GAUBEY demande en quelle matière seront les abribus. Alain DUZ et Denis VIAL répondent que ce seront les mêmes qu'à Druillat ou vers le silo d'Ambronay. Denis VIAL demande s'il n'y a pas 2 abribus vers la pharmacie. Alain DUZ répond que d'après le Département, il n'y aurait que 4 personnes à l'arrêt situé du côté du garage MS Auto. Marie-Anne DAVID demande sur quoi se base le Département. Alain DUZ répond qu'il se base sur les inscriptions pour le ramassage scolaire. Vincent BOURDEAUDUCQ dit que le bus qu'il prend est mis en place par une entreprise privée et que les passagers n'entrent pas dans les décomptes du Département. Franck LEGRAND constate qu'il n'y en a pas au Blanchon alors qu'il y a beaucoup d'enfants qui prennent le bus à l'arrêt de la rue Gabriel Vicaire. Ce problème-là doit aussi être traité. Alain DUZ explique qu'à l'origine il n'y avait qu'un seul arrêt au niveau de l'ancienne gendarmerie. A la demande des parents, un nouvel arrêt avait été créé rue Gabriel Vicaire, mais sans que la commune et le Département soient en mesure de l'aménager. Cependant, il étudie le problème et nous pourrions revenir dessus l'année prochaine, puisque la commune est propriétaire d'un terrain qui donne sur la rue et qui pourrait servir pour installer un abri. Catherine MAST demande ce qui interdit d'installer deux abris supplémentaires. Monsieur le Maire répond que l'arrêt créé au Blanchon, l'a été en-dehors du respect des règles habituelles. Il ne peut donc pas être pérennisé. Il faudra donc faire une étude pour trouver un autre emplacement. Franck LEGRAND dit qu'il y a des enfants au Blanchon et qu'il faudrait un vrai point de ramassage. Il dit qu'il faudra étudier un point de ramassage pour les enfants qui iront à l'école de la Catherinette. Monsieur le MAIRE dit que ce dernier point sera vu dans un autre cadre. Concernant le ramassage pour le lycée, une étude doit être faite qui va prendre un peu de temps, et nous ne voulions pas retarder l'installation des autres abribus. Franck LEGRAND dit qu'il est d'accord, mais que c'est un vrai sujet qui devra être traité. Monsieur le MAIRE dit qu'il est bien prévu de s'en occuper, y compris d'étudier la possibilité de faire un arrêt dans le Blanchon, car ce serait plus sécurisé. Franck LEGRAND demande si la réflexion est lancée. Monsieur le MAIRE répond que la commission travaille dessus. Léontina GARNIER ajoute que la commune est en contact avec le service des transports scolaires.

3) Police municipale – Remplacement du véhicule

Monsieur le MAIRE explique à l'Assemblée que le policier municipal dispose actuellement, pour ses déplacements d'une Clio II immatriculée en 2004, avec 113 284 km au compteur. Ce véhicule nécessite des réparations de plus en plus fréquentes.

Deux devis ont été sollicités pour l'achat d'un nouveau véhicule équipé et sérigraphié. Le moins-disant est celui de l'entreprise Maxi Avenue et porte sur un Dacia Duster neuf, essence, 130ch, spécialement équipé pour la police municipale. Il s'élève à 27 469.68 € HT, soit 32 963.61 € TTC.

Le second devis porte sur un véhicule de marque Nissan Townstar, également sérigraphié et équipé spécialement pour la police municipale, et se monte à 32 000 € HT, soit 38 400 € TTC.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver ce devis et d'autoriser le Maire à passer la commande.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité (8 voix pour, 6 voix contre et 7 abstentions),

APPROUVE le devis de l'entreprise Maxi Avenue pour l'achat d'un Dacia Duster, sérigraphié et équipé « police municipale », au prix de 27 469.68 € HT, soit 32 963.61 € TTC ;

AUTORISE le Maire à passer commande ;

DIT que les crédits nécessaires au financement de la dépense sont inscrits au Budget principal primitif de l'exercice 2023.

Débat et questions : Marie-Anne DAVID demande qui a fait le choix de changer ce véhicule. Monsieur le MAIRE répond que c'est sa décision, car le véhicule actuel est vétuste et pose des problèmes de sécurité pour le policier qui l'utilise. Marie-Anne DAVID dit que le kilométrage n'est pas excessif. Monsieur le MAIRE dit que le véhicule est dangereux. Léontina GARNIER et Alain DUZ expliquent que le coffre ne s'ouvre plus. Monsieur le MAIRE ajoute que non seulement il ne s'ouvre plus, mais qu'il était de toute façon trop petit et ne permettait pas au policier de transporter le matériel dont il pouvait avoir besoin (tels que des panneaux). Patricia ZOPPI demande pourquoi nous avons fait le choix d'un véhicule essence, et pourquoi de cette marque. Monsieur le Maire dit qu'il a personnellement étudié le projet. Il a évalué les besoins avec le policier. Il est allé avec lui à un salon dédié pour voir ce qui était proposé par les vendeurs. Il a cherché un véhicule d'occasion en blanc, mais il n'en a pas trouvé. Catherine MAST dit que cela la surprend. Monsieur le MAIRE explique qu'il faut trouver un véhicule de la bonne gamme et qui puisse être équipé. Il ajoute que si nous rapportons le coût du véhicule sur une durée de 15 ans, cela revient à 1 400€ par an. Franck SORBARA dit qu'il aurait été favorable à un financement locatif. Patricia ZOPPI dit qu'elle voudrait une étude qui compare les véhicules diesel, essence et électrique, chacun avec les différentes solutions de financement. Elle voudrait plus de temps pour réfléchir et étudier le projet. Monsieur le MAIRE rappelle que le projet est inscrit au budget. La location est rentable lorsque l'on fait beaucoup de kilomètres, mais ce n'est pas le cas ici. De plus, cela empêche de récupérer la TVA. Franck LEGRAND dit qu'il a deux questions dont il ne veut pas débattre ici. Il voulait que la question soit ajournée, que la commission puisse en débattre hors Conseil municipal, mais que cela a été refusé. Il ajoute que, même si un projet est inscrit au budget, la commission Finances a un droit de regard. Il demande à quoi sert la commission Finances si le maire décide seul. Monsieur le MAIRE dit qu'il va passer au vote et qu'en cas de refus chacun prendra ses responsabilités. La commission Finances a déjà beaucoup de sujet à aborder. Il ne pensait pas qu'elle voulait s'occuper de l'achat d'un véhicule. Si le Maire ne peut pas prendre position sur un achat de 27 000€ prévu au budget, à quoi sert-il ? Il demande s'il s'agit d'un problème de confiance. Patricia ZOPPI répond que le budget a été voté et donc que le Maire a la confiance du Conseil municipal. Stéphane MAILLER dit qu'il a appelé Dacia et Nissan pour étudier les offres en LOA (location avec option d'achat) et en LLD (location de longue durée) : ce mode de financement implique un surcoût de 15 000€ HT par rapport au budget initial. En outre, d'occasion, ce type de véhicule est rare. Ensuite, il y a la difficulté de l'équipement du véhicule. Xavier BENSSOUSSEN dit qu'il est d'accord avec Patricia ZOPPI et Franck SORBARA : il faut que la commission puisse travailler. Il ajoute qu'il y a un problème de méthode de décision. Monsieur le MAIRE rappelle que lors de la dernière commission finances, il n'y avait qu'un seul présent en-dehors de Franck SORBARA et lui-même. Xavier BENSSOUSSEN répond qu'il est arrivé alors que la réunion se terminait. Patricia ZOPPI dit que l'on pourrait reporter la décision d'un mois et prendre le temps d'en débattre en commission. Monsieur le MAIRE explique que l'offre de prix, qui date de décembre, ne pourra pas être maintenue au-delà de cette semaine. Il rappelle que ceci a été discuté dans le cadre du vote du budget, ainsi qu'en bureau. Il soumet la délibération au vote.

4) Parcelles C 549 et 550 – Acquisition à l'euro symbolique

Monsieur le MAIRE rappelle à l'Assemblée que la commune rénove actuellement les trottoirs à l'entrée nord de Pont-d'Ain, le long de la route de Bourg.

Afin de pouvoir légèrement élargir le trottoir au niveau du numéro 20 de la rue, nous nous sommes rapprochés de deux propriétaires de parcelles adjacentes qui seraient chacun disposés à nous céder une fine bande de terrain, de 2 à 3 mètres de large, pour chacune une longueur d'environ 25 mètres.

Ces deux parcelles sont cadastrées section C numéros 549 et 550. La première appartient à Madame Christine MARTINEZ pour une superficie de 58 m², la seconde appartient à Madame et Monsieur Nadia et Abdallah BENTOUMI pour une superficie de 75 m².

Cette acquisition pourrait être réalisée par acte administratif en la forme authentique, à la charge de la commune.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver l'acquisition de ces deux parcelles cadastrées section C numéros 549 et 550 chacune pour un euro symbolique.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le MAIRE,

Après en avoir délibéré, à la majorité (20 voix pour et 1 voix contre),

APPROUVE l'acquisition chacune pour un euro symbolique des parcelles cadastrées section C numéro 549, d'une superficie de 58 m², appartenant à Madame Christine MARTINEZ d'une part et numéro 550, d'une superficie de 75 m², appartenant à Madame et Monsieur Nadia et Abdallah BENTOUMI d'autre part ;

DIT que les frais d'actes sont à la charge de la commune ;

CHARGE Madame Léontina GARNIER de représenter la commune ;

DIT que Monsieur le Maire procédera à l'authentification de l'acte de vente.

Compte-rendu de l'utilisation des délégations du Conseil Municipal au Maire

✚ Lecture de la liste des devis signés depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Rapport des commissions municipales

- ✚ Commission affaires scolaires et sociales (Léontina GARNIER)
 - Réunion du 12 avril : 3 présents.
 - Prochaine réunion le 04 juillet
 - Prochain Conseil de classe en juin
- ✚ Commission finances et ressources humaines (Franck SORBARA)
 - Prochaine réunion le 04 mai : la commission parlera de la mutuelle santé et de la prévoyance, notamment du questionnaire à destination du personnel, ainsi que du tableau des emplois.
- ✚ Commission associations, sports, culture et loisirs (Patricia ZOPPI)
 - Réunion courant avril pour parler des demandes de subventions avec le nouveau formulaire CERFA qui nous est imposé. Certaines associations ont du mal à remplir. Elles ne doivent pas hésiter à venir en mairie pour obtenir des explications.
 - Nocturne pondinoises : une quinzaine d'artisans sont déjà inscrits, ainsi que des groupes musicaux amateurs, des foodtrucks et des associations pour la buvette. Franck LEGRAND demande s'il y a des changements d'organisation par rapport à l'année dernière. Patricia ZOPPI répond qu'elles se dérouleront les vendredis de juin à juillet, de 18h30 à 22h30. Elle va faire passer un planning pour collecter les inscriptions des bénévoles.
 - Forum des associations du 17 septembre : il aura lieu en même temps que la fête du patrimoine. Elle en a déjà discuté avec les Amis de la Catherinette pour voir si les deux ne pourraient pas être combinés.
 - Prochaine réunion : elle aura lieu courant mai pour dépouiller les demandes de subventions des associations
- ✚ Commission communication, fêtes et cérémonies (Karima RABEHI)
 - 2 réunions ont eu lieu pour travailler sur le projet de topoguide.
 - Le bulletin n°17 est en cours de finalisation. La commission est satisfaite des nouvelles modalités de distribution.
 - Cérémonie du 8 mai : elle aura lieu au monument aux morts à partir de 11h15.
- ✚ Commission urbanisme, environnement, santé publique et risques naturels (Vincent BOURDEAUDUCQ)
 - 18 avril : présentation de l'étude mobilité de la Communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon et recensement des chemins pouvant être utilisés comme voies cyclables.
- ✚ Commission patrimoine, voirie, réseaux (Alain DUZ)
 - 1 réunion (2 présents) : débat sur l'éclairage public, principalement la valorisation du quai, étude de suppression de certains points lumineux, éventuellement d'une partie du réseau vers le terrain de boule.
 - Trottoirs : il faudrait que la commission se réunisse pour faire le point sur les trottoirs à refaire.
 - A l'avenir il s'efforcera de mieux planifier ses réunions.

Questions diverses

- ✚ Entrée ouest de Pont-d'Ain : Denis VIAL demande à quoi va servir le stock de cailloux. Monsieur le MAIRE répond que c'est Ain'Vision qui va recycler les gravats pour créer un parking. Il a cependant demandé l'évacuation des pneus usagés qui y sont déposés.
- ✚ Titres sécurisés : Xavier BENSSOUSSEN demande où en est le recrutement. Monsieur le MAIRE répond qu'il vient de se terminer et que la personne retenue va être informée demain. Il explique que deux jurys successifs ont été organisés, avec alternativement, lui-même, Karima RABEHI, Léontina GARNIER, Franck SORBARA. Le choix s'est porté sur une personne qui travaille déjà dans une mairie. Il ajoute que les 15 et 16 mai, le secrétariat sera fermé pour permettre les travaux de création d'une ouverture. Le mobilier de bureau provient d'un don du trésor public suite à la fermeture du bureau de Pont-d'Ain. Un interphone a été installé. Nous espérons que le service pourra ouvrir début juillet.
- ✚ Eglise : Denis VIAL demande où en sont les réparations suite aux dégâts électriques liés à la foudre. Alain DUZ explique que la foudre a pulvérisé le compteur Linky, ainsi que les fusibles extérieurs, l'alimentation des cloches, ainsi que l'interrupteur qui alimentait l'armoire. L'électricien a pu intervenir rapidement : l'électricité et le chauffage ont pu être remis en fonctionnement rapidement. Reste à voir le problème de la croix, dont un petit bout semblait manquer. Le charpentier est venu faire un premier examen depuis le sol : finalement la croix n'a pas été endommagée par la foudre, mais semble avoir tourné sur elle-même et le paratonnerre s'est partiellement décroché. Nous sommes dans l'attente d'un devis du charpentier pour la remise en état, avec location de nacelle. Le toit du clocher n'a pas été endommagé. Deux lustres seront à réparer. Catherine MAST demande s'il faut faire contrôler la mise à la terre du paratonnerre. Alain DUZ répond que le charpentier va s'en occuper.
- ✚ Franck LEGRAND demande un tour d'horizon des différents projets en cours. Monsieur le MAIRE répond :
 - Vente de la douane : le compromis est en cours. L'acheteur élabore son projet et est en attente de ses prêts.
 - Trottoirs : les travaux sont suspendus dans l'attente de la régularisation de l'achat des terrains. La procédure sera simplifiée puisque c'est un géomètre qui rédigera les actes pour la commune.
 - BSR : le passage du micro-tunnelier sous la voie ferrée s'est bien déroulé. Les travaux sur le pont sont terminés et le remblaiement autour du BSR devrait se terminer fin mai.
 - Nouvelle STEP : les travaux de second œuvre sont en cours. Le poste de transformation devait arriver début mai, mais a été retardé. Il ne pourra finalement être mis en service que le 26 juin. En attendant, la clôture va être mise en place et les enrobés réalisés.
- ✚ Projet école : Catherine MAST demande comment avance la procédure de consultation. Sabine LAURENCIN répond que la seconde phase de la consultation a été lancée, avec une remise des esquisses par les trois groupements le 21 juin prochain. La seconde réunion du jury sera organisée le 21 juillet prochain.
- ✚ Réfection du canal : Estelle GAUTHIER demande ce qui est prévu. Monsieur le MAIRE répond que nous venons d'entendre les informations données par la société hydroélectrique. La commission devra donc travailler sur le sujet. Alain DUZ dit que cela semble être un cadeau empoisonné. Estelle GAUTHIER dit qu'il faut en discuter. Monsieur le MAIRE dit que le débat est ouvert. A titre personnel, il aurait aimé un couloir de descente de canoé-kayak, mais il semble que cela ne soit pas possible, en raison de l'insuffisance du débit de l'Ain.

Rien n'étant plus inscrit à l'ordre du jour, la séance est close à 21h20.

Prochain Conseil municipal : 22 mai 2023.

Le Maire

Le secrétaire de séance,

Jean-Marc JEANDEMANGE

Denis VIAL